



Municipalité du Village de Roxton Falls

Le 22 janvier 2026

Province de Québec
MRC d'Acton
Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

AVIS DE CONVOCATION SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Chers élus,

AVIS SPÉCIAL, vous est par les présentes donné par la soussignée, qu'une séance extraordinaire du conseil de cette Municipalité est convoquée par la présente, Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, pour être tenue publiquement à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, le lundi 26 janvier 2026 à 19h30.

LE LUNDI 26 JANVIER 2026 À 19H30

Il y sera pris en considération les sujets suivants :

1. Directeur des travaux publics : suivi
2. Analyse visant l'embauche d'une nouvelle ressource aux travaux publics
3. Période questions
4. Levée de l'assemblée

DONNÉ à Roxton Falls ce 22^e jour du mois de janvier 2026.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Greffière-trésorière

SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION Par moyen technologique

Je déclare avoir signifié l'AVIS DE CONVOCATION relativement à la tenue d'une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité du Village de Roxton Falls, prévue le lundi 26 janvier 2026 à 19h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, situé au 26, rue du Marché à Roxton Falls, par courriel, en date du 22 janvier 2026 à 16h47.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 22^e jour du mois de janvier 2026.

Julie Gagné, gma
Directrice générale
et greffière-trésorière



N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE PUBLIQUEMENT LE LUNDI 26 JANVIER 2026 À 19H30 À la salle du conseil municipal Située au 26, rue du Marché à Roxton Falls

À laquelle sont présents :

Le maire : M. Pierre Larivière
Les conseillers : M. Hugo Guertin
M. Jonathan Bédard
Mme Marie-Ève Massé
Mme Lynda Cusson
M. Marc-André Dubreuil

Formant quorum complet sous la présidence de Monsieur le Maire
Absent : M. Michaël Roy

Est également présente : Julie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière

Moment de réflexion

Le quorum est constaté; l'assemblée est ouverte par un mot de bienvenue.

026-01-2026

Directeur des travaux publics : suivi

CONSIDÉRANT la demande présentée par Monsieur Marc-André Cabana, directeur des travaux publics, visant à quitter ses fonctions afin de relever un nouveau défi professionnel;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de donner suite à cette demande et d'en prévoir les modalités administratives;

PAR CONSÉQUENT, Il est proposé par Marc-André Dubreuil
Secondé par Jonathan Bédard

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- QUE le conseil municipal prenne acte du départ de Monsieur Marc-André Cabana, directeur des travaux publics, à compter du 20 février 2026;
- QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

027-01-2026

Analyse visant l'embauche d'une nouvelle ressource aux travaux publics

CONSIDÉRANT les conditions d'embauche soumises par la directrice générale relativement au recrutement d'une nouvelle ressource au service des travaux publics;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Hugo Guertin
Secondé par Lynda Cusson

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter les conditions d'embauche telles que soumises par la directrice générale en date du 26 janvier 2026.

Adoptée



028-01-2026

N° de résolution
ou annotation

Municipalité du Village de Roxton Falls

Levée de l'assemblée

Il est proposé par Jonathan Bédard
Secondé par Marie-Eve Massé
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever l'assemblée à 19h52.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Pierre Larivière
Maire

Julie Gagné
Directrice générale et
Greffière-trésorière

****Je, Pierre Larivière, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.***



Municipalité du Village de Roxton Falls

N° de résolution
ou annotation

